

## **Procès-verbal** Conseil d'École de l'ESPE de l'académie de Strasbourg **Séance du 15 mai 2019**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2019**
- 2. Informations de l'Administrateur provisoire**
- 3. Offre de formation 2019-2020**
  - 3.1. Calendrier ESPE 2019/2020**
  - 3.2. Modification des maquettes**
  - 3.3. Renouvellement des DU**
  - 3.4. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences**
- 4. Conventions**
  - 4.1. Partenariat Unistra/ESPE et ESTUDIA pour la licence professionnelle Métiers de l'informatique**
  - 4.2. Partenariat Unistra/ESPE et le Collège coopératif Provence Alpes Méditerranée pour le diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales (DHEPS)**
  - 4.3. Convention Unistra/ESPE et le Rectorat (DARILV)**
  - 4.4. Partenariat avec le Théâtre National de Strasbourg (TNS)**
- 5. Demande de domiciliation et d'autorisation de siège social de la nouvelle association d'étudiants « Le Groupe des Amicalistes de la Formation et de l'Education »**

### **ETAIENT PRESENTS :**

- 1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'école et des usagers**
  - a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**  
Anenome GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
  - b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**  
Richard CABASSUT, Claire METZ
  - c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**  
Julien SENDRAL, Isabelle LEBRAT
  - d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**  
Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM,
  - e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**  
Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER
  - f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'Espé, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et**

**d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**

Logan ELLES, Mathilde HOUVER, Alexis KALBE

**2) Représentants de l'Université de Strasbourg**

François GAUER

**3) Personnalités extérieures**

**a) Représentant du conseil régional**

**b) Personnalités désignées par le recteur d'académie**

Jenny-Patricia LEVY, Christophe MARCHAND, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

**c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire**

**d) Personnalités désignées par les membres du conseil**

Lionel BOYON

**Membres avec voix consultative et invités :**

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Eric TISSERAND, Alexandre LESUEUR (stagiaire)

**Secrétariat de séance :**

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Laurent BARRIERE	➤ Procuration à Patricia MUCKENSTURM-CATTARIN
Pascale BERGMANN	➤ Procuration à François GAUER
Hélène BOUR	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à François GAUER
Claire METZ	➤ Procuration à Richard CABASSUT (à partir de 16h00)
Béatrice MULLER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Marc RENNER	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Brice SCHOBEL	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX

**ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :**

Bertille NOEL BRUNEAU, Vincent KULA, Elsa SCHALCK, Anaïs VERY

La séance débute à 14h05.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2019**

En l'absence de remarques ou de demandes de modification, **le procès-verbal de la séance du 26 février 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**2. Informations de l'Administrateur provisoire**

**Séminaire du 11 avril 2019**

Celui-ci fait suite au séminaire de 2 jours d'avril 2018 et avait pour objectif de rassembler tous les personnels de l'ESPE ainsi que quelques représentants des étudiants afin de poursuivre l'accompagnement au changement initié à l'occasion de la réunion des deux composantes ESPE-FSE. Il est important pour les personnels de l'ESPE de poursuivre cette démarche et qu'ils se retrouvent ainsi tous une fois par an.

La journée s'est déroulée autour de 3 temps forts : une présentation des risques psycho-sociaux, une réflexion sur des thématiques proposées par les personnels et une réflexion sur les commissions internes de l'ESPE.

Une enquête de satisfaction a été menée et est en cours d'analyse. Les résultats seront communiqués au conseil d'école lors de la prochaine séance, le 13 juin 2019. La consultante a proposé une évaluation à chaud en fin de journée : le taux de satisfaction était élevé. Plus de 90 personnes ont participé à cette journée, autant que l'an dernier. Un certain nombre de propositions ont émergé lors des différents ateliers.

Pour revenir à la démarche relative aux risques psycho-sociaux, il était important de l'initier, avec l'appui des services de l'Université, afin de prendre en compte les risques de souffrance au travail et l'exposition possible des personnels du fait des changements incessants subis ces dernières années. Cette présentation a donné suite à une enquête adressée aux personnes présentes au séminaire, permettant d'apprécier le ressenti de chacun. A la suite de cette enquête, un groupe de travail sera mis en place pour approfondir cette démarche. A l'issue du processus, une restitution sera faite au conseil d'école.

Richard Cabassut souhaite que cette enquête soit également envoyée aux personnels qui n'ont pas assisté au séminaire et rappelle qu'il faut également tenir compte des inquiétudes des personnels de Colmar. Philippe Clermont explique que les personnels doivent avoir assisté à la présentation pour pouvoir répondre à l'enquête, mais que la psychologue du travail sera sollicitée pour étendre ce périmètre.

### **Projet de réforme**

La loi est en cours d'examen au Sénat. Un certain nombre d'amendements ont été déposés et une deuxième lecture est probable. Elle devrait être promulguée au mieux mi-juin, pour une mise en œuvre en septembre prochain. Beaucoup d'incertitude subsiste. On constate notamment un retard de la publication de l'arrêté sur les masters MEEF qui doit servir de cadre. Une modification des épreuves des concours de recrutement se fera, mais ces éléments restent à préciser quant à l'organisation des formations. Les réunions de concertation prévues par le ministère seront programmées en juin. La direction des ressources humaines reste très attachée à la conservation de diverses voies de recrutement, les épreuves du concours devant être suffisamment ouvertes.

Un amendement devrait faire des actuels directeurs et directrices d'ESPE les directeurs et directrices des INSPE. Pour les actuels administrateurs provisoires, les nouvelles modalités de recrutement seront appliquées.

La refonte des maquettes se fera en 2019-2020, pour une mise en œuvre à la rentrée 2020.

### **2<sup>ème</sup> tranche du site de la Meinau**

Une réunion est programmée le 8 juillet 2019 pour retenir les 4 pré-projets parmi la quarantaine de projets déposés. L'ESPE aura une seule voix, en la personne de Philippe Clermont.

En octobre-novembre se tiendra le 2<sup>ème</sup> jury pour sélectionner le projet final. Ensuite auront lieu les appels d'offres auprès des entreprises durant environ 6 mois. Les travaux commenceront courant 2020. En parallèle se dérouleront les travaux du groupe scolaire.

Richard Cabassut suggère de consulter les personnels qui sont utilisateurs des locaux actuels, afin de ne pas être confrontés à des problèmes déjà rencontrés dans ce bâtiment : configuration de l'amphi, problème des tableaux qui ne sont pas compatibles avec la projection dans les salles de classe, etc.

François Gauer appuie cette demande, il s'agit de définir en préambule dans le cahier des charges qu'un amphithéâtre doit être fonctionnel.

### **Site de Sélestat**

Le site de Sélestat accueille principalement les formations ASH (préparation au CAPPEI et parcours de master ADE), soit 34 personnes au total. L'équipe de formateurs n'est pas affectée sur ce site et dispense des formations sur d'autres sites également. Ce fut un site très fréquenté il y a quelques années, puis les formations se sont déplacées vers Strasbourg ou Colmar du fait des réformes successives. Il abrite aussi le CFMI, une composante de l'université de Strasbourg rattachée à l'UFR des Arts.

L'ESPE a été informée récemment d'une option envisagée pour le CFMI de quitter le site de Sélestat pour revenir à Strasbourg à la rentrée 2020. Ceci est justifié par un certain nombre d'arguments pédagogiques, notamment des partenariats avec le Conservatoire, la DRAC et le département de musicologie de l'Université de Strasbourg.

Aucune décision n'est prise à ce jour mais il était important d'informer les personnels du site de Sélestat de cette éventualité.

Dans ce contexte, il faut se poser la question du maintien des formations ASH sur ce site :

- D'où viennent les stagiaires (situation géographique) ?
- Quelle est la position de l'équipe pédagogique ? Des partenaires de l'éducation nationale ?

L'université n'a pas forcément vocation à gérer des bâtiments qui ne servent pas ses missions. Il ne s'agit pas de se précipiter mais de réfléchir aux différentes options. Un point sera fait dans un mois lors du prochain conseil d'école, mais la décision ne sera pas forcément prise de suite. Un dialogue doit se mettre en place entre l'Université et les partenaires. Cette question sera également abordée lors du dialogue de gestion le 17 juin prochain avec la gouvernance de l'Université.

Olivier Delforge souhaite que l'on s'interroge rapidement sur l'avenir des personnels de Sélestat et sur l'accompagnement qui sera proposé.

Philippe Clermont répond que la question des personnels devra être abordée à chacune des étapes de la réflexion, mais on ne sait pas quelle option sera retenue. Huit personnes sont concernées, dont quatre qui ne sont pas mobiles. Il faudra songer à un repositionnement professionnel le cas échéant. Il s'agit de gérer les moments d'incertitude. Rappelons que l'ESPE ne peut pas prendre de décisions seule en cette matière.

Olivier Delforge s'étonne du départ possible du CFMI. Vu les importants travaux qui ont été réalisés dans les dernières années, cette décision est d'autant plus inattendue.

Philippe Clermont explique qu'il n'y a qu'une dizaine d'étudiants et que les travaux datent d'environ 8 ans. Le site est effectivement bien entretenu, l'équipe sur place faisant du bon travail.

Richard Cabassut s'interroge sur l'aménagement du territoire : le 22 mai prochain, une formation académique des professeurs de mathématiques se déroulera à Sélestat. Des stagiaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés y sont invités. La mission de formation continue est importante et il faut tenir compte de l'aménagement du territoire et de la position centrale de Sélestat.

Emmanuelle Pernoux est d'accord avec Richard Cabassut et suggère d'intégrer cette remarque dans la réflexion sur le devenir de ce site.

Éric Tisserand rappelle cependant que le taux d'occupation est très faible, un des plus faibles de tous les bâtiments de l'université. Lorsque le taux d'occupation est faible, les investissements sont moindres. Il y a un certain nombre de travaux qu'il faudrait effectuer, notamment concernant le chauffage.

Philippe Clermont s'engage à informer le conseil du taux d'occupation lors de la prochaine séance.

### **3. Offre de formation 2019-2020**

#### **3.1. Calendrier ESPE 2019/2020**

Éric Tisserand présente les différentes demandes de dérogations au calendrier universitaire 2019-2020. Celles-ci tiennent compte des spécificités de l'ESPE. Il est nécessaire de rallonger le temps de la formation pour les licences professionnelles qui fonctionnent en alternance. L'approche par compétences pour la licence professionnelle GRH suppose une dérogation à la semestrialisation.

L'ESPE demande aussi comme chaque année une dérogation pour les M2 professeurs stagiaires, pour les congés universitaires, afin d'en faire coïncider la durée avec le calendrier scolaire.

Pour d'autres formations, le jury de dernier semestre se déroule en septembre, car certains étudiants effectuent un stage long.

**Les demandes de dérogation sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **3.2. Organisation de la formation des Professeurs des Ecoles stagiaires à Colmar**

Les équipes pédagogiques se sont questionnées sur le mode d'alternance. Certains étudiants ont du mal à se positionner entre leur formation à l'ESPE et leur stage en école.

Une réflexion s'est faite sur d'autres modèles d'alternance, les 2 DASEN ayant été consultées il y a deux ans. Finalement, il n'y a que le département du Haut-Rhin qui soit intéressé par la proposition et qui souhaite la tester en 2019-2020. Cela semble un rythme plus viable pour les étudiants. Une expérimentation est donc proposée. Éric Tisserand commente le document distribué en séance qui permet de représenter cette nouvelle modalité.

Un binôme de stagiaires prendrait en charge une classe. La première semaine, les deux stagiaires prendraient la classe ensemble, ensuite ils alterneraient une semaine sur deux pendant le premier semestre, puis toutes les deux

semaines à partir de février. Ce nouveau processus est plus varié et permet une responsabilité dans un autre cycle en fin d'année.

On anticipe dès à présent les emplois du temps, le nombre de jours de formation à l'ESPE est tout juste suffisant pour pouvoir fonctionner. Il n'y aura guère de modifications possibles.

Éric Tisserand remercie le travail effectué par la scolarité du site de Colmar.

Isabelle Lebrat considère que la prise en charge d'un autre cycle risque d'engendrer trop de travail de préparation.

Anemone Geiger-Jaillet se dit sceptique au sujet des semaines partagées, indiquées en orange.

Éric Tisserand ajoute qu'en fait pour le mercredi rien ne change, la journée est libérée de cours et réservée au travail personnel ou aux rencontres de suivi (tuteur, directeur de mémoire).

Claire Metz considère aussi que la charge de travail prévue est trop importante au mois de mai, il faudrait laisser davantage de temps personnel aux stagiaires car ils doivent rendre leur mémoire. Il faudrait que ce soit plutôt de l'observation que de la responsabilité dans un autre cycle.

Éric Tisserand propose de se prononcer mais avec un certain nombre de réserves.

Philippe Clermont pointe également la réduction du temps de travail personnel.

Éric Tisserand explique que la demande d'aller dans un autre cycle émane des stagiaires eux-mêmes.

Emmanuelle Pernoux souhaite savoir quand ont lieu les soutenances. Celles-ci se déroulent de mai à la mi-juin.

Daniel Payot, en résumé, suggère que ce point soit approuvé avec des réserves. Le dispositif est expérimental, il nécessitera un retour et une réflexion.

Les réserves portent sur le stage dans un autre cycle en fin d'année qui est souhaité plutôt en observation qu'en responsabilité, sur la réduction du nombre de plages ou jours de travail personnel et sur la période de ce stage (le faire plutôt après la soutenance ?).

**L'organisation de la formation PES de Colmar est adoptée, avec ces réserves, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention.**

### **3.3. Modifications des maquettes**

Éric Tisserand précise que des modifications importantes seront opérées l'an prochain, du fait de la réforme. Aussi cette année, il s'agit de modifications à minima qui ne sont que des réajustements.

Il a été procédé à des changements de dénomination d'UE pour que ce soit plus explicite.

Il y a parfois aussi des incohérences par rapport aux attentes qui ont été corrigées (par exemple quand une matière est abordée trop tard au regard du déroulement du concours).

Emmanuelle Pernoux demande si ces modifications ont fait l'objet d'échanges dans les conseils des études.

Éric Tisserand le confirme.

**Les modifications des maquettes sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3.4. Renouvellement des DU**

Les DU de la *formation professionnalisante* sont à renouveler annuellement. Cela concerne les lauréats du concours qui sont déjà détenteurs d'un master ou qui sont dispensés de titre ou de diplôme. La même logique a été conservée, avec des parcours type et des emplois du temps adaptés. Il n'y a pas de modification sauf pour le 1<sup>er</sup> degré où une matière a été ajoutée pour ceux qui ont déjà un master MEEF (adaptation scolaire aux élèves aux besoins particuliers)

**Le renouvellement des DU de la *formation professionnalisante* est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Le DU *pédagogie dans l'enseignement supérieur* est également un renouvellement. Il est porté conjointement par l'ESPE et l'IDIP et la formation doit être mieux adaptée à la demande des stagiaires avec plus d'ateliers thématiques et plus d'accompagnement. La soutenance des mémoires, publique, aura lieu la semaine prochaine et concerne environ 15 personnes.

Philippe Clermont précise que ce DU s'adresse aux enseignants universitaires et que c'est une richesse apportée par les Sciences de l'éducation.

**Le renouvellement du DU *pédagogie dans l'enseignement supérieur* est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Le DU *enseigner sa discipline en langue allemande* devait s'ouvrir davantage, notamment à tout enseignant hors académie de Strasbourg. Il s'agit donc de reconceptualiser les enseignements avec une grande part d'enseignement à distance.

Anemone Geiger-Jaillet précise que cette formation existe depuis déjà huit ans et que le vivier alsacien s'épuise. Cette année elle avait été ouverte aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Seule une personne sur les six intéressées s'était finalement inscrite. Ce diplôme est unique en France.

Mathilde Houver souhaite savoir si cette formation est également ouverte aux professeurs stagiaires. Anemone Geiger-Jaillet le lui confirme, tout en expliquant que cela est difficilement compatible avec le M2 car trop lourd en terme d'emploi du temps. Elle indique cependant qu'une réunion d'information aura lieu la semaine prochaine à Sélestat pour la rentrée 2019.

**Le renouvellement du DU *enseigner sa discipline en langue allemande* est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Le DU *éduquer pour la promotion de la santé*, document remis sur table, provient de l'offre de formation de l'ex-Faculté de Sciences de l'éducation. Il s'agit de le renouveler car l'Agence régionale pour la santé ne veut plus en assurer le financement. C'est une formation continue en cogestion avec le Service de formation continue de l'Université de Strasbourg. Les responsables de cette formation sont Louis Durrive et Clément Magron, qui ont le soutien d'un médecin de santé publique, très impliqué. Ce DU est bien évalué et assez bien suivi, l'évolution est qu'il sera désormais payant.

Anemone Geiger-Jaillet constate qu'il n'y a qu'une seule note pour le mémoire et trouve que ce n'est pas très ambitieux.

Philippe Clermont explique que ce DU n'est pas adossé à un master mais à une licence.

**Le renouvellement du DU *éduquer pour la promotion de la santé* est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention.**

### **3.5. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences**

Éric Tisserand précise que l'ESPE est encore dans une logique où s'agrègent les deux anciens systèmes d'évaluation de l'ESPE (contrôle continu intégral) et de la FSE (mélange de contrôle terminal et continu).

Il s'agit de tendre progressivement vers le contrôle intégral pour toutes les formations, ce qui représente une évolution significative.

Il n'y a pas de modifications particulières par rapport aux modalités adoptées l'an passé, uniquement quelques demandes de dérogation.

Alexis Kalbe souhaite avoir des précisions sur le master CFT et Encadrement éducatif, sur le stage et les UE.

Pascal Marquet, qui est responsable du parcours CFT, lui répond. Jusque-là, la formation n'était pas détaillée, c'est désormais fait et plus clair. Le diplôme CFT comporte volontairement beaucoup de travaux collectifs et l'on trouve maintenant la liste des éléments attendus. Pour deux UE, le choix a été fait de ne pas bloquer l'étudiant en cas de

non acquisition, il n'y a pas de matière majeure et pas de rattrapage. Les notes plancher sont conservées sur les matières fondamentales.

François Gauer se réjouit de voir la licence Sciences de l'éducation passer en évaluation intégrale. Il regrette cependant que le dispositif présenté soit encore intermédiaire et bancal.

Éric Tisserand a pris l'attache de Madame Chinetti à ce sujet : l'UE étant dans une logique de contrôle continu, cela sous-entendait que cette UE avait intégré l'idée de deuxième chance.

François Gauer attire l'attention sur ce point car l'an dernier une composante s'est fait « retoquée » sur toutes ses MECC. Il regrette que ce point n'ait pas été discuté plus en amont. Il existe des solutions astucieuses pour mettre en place un contrôle continu intégral. Il est possible par exemple de rajouter des épreuves en fin de semestre (semestre rallongé).

Il est proposé de conserver le texte prévu, mais en ajoutant des points de vigilance.

**Les modalités d'évaluation sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### 4. Conventions

##### 4.1. Partenariat Unistra/ESPE et ESTUDIA pour la licence professionnelle Métiers de l'informatique

Cette licence professionnelle relève de la formation continue. Cela permet aux partenaires professionnels de participer à la formation et de contribuer à la délivrance du diplôme. Il s'agit d'une convention de collaboration et de contrôle pédagogique. Les comités de pilotage et conseil de perfectionnement sont partagés.

**Cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

##### 4.2. Partenariat Unistra/ESPE et le Collège coopératif Provence Alpes Méditerranée pour le diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales (DHEPS)

C'est également un diplôme de formation continue. La convention permet de mettre en œuvre correctement les relations entre les partenaires.

**Cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

##### 4.3. Convention Unistra/ESPE et le Rectorat (DARILV)

Cette convention concerne le financement des formations bilingues, elle est passée avec le rectorat de l'académie de Strasbourg. Elle s'inscrit dans une convention plus large dite « de la quadripartite », entre l'ESPE, l'Université de Strasbourg, le rectorat et les collectivités territoriales.

Elle permet de financer des bourses (63210 euros pour la présente année universitaire, somme réactualisée chaque année) et de financer le diplôme d'université *enseigner sa discipline en langue allemande*.

Jusqu'ici versées sans aucune condition, les bourses pour les M1 bilingues 1<sup>er</sup> degré seront dorénavant attribuées à ceux qui auront réussi le concours. La nouvelle convention quadripartite va être élargie à la Faculté des langues, afin de développer des vocations et des compétences pour le cursus bilingue dès la licence.

Anemone Geiger-Jaillet souhaite savoir si les bourses ont déjà été versées et si les étudiants d'autres académies peuvent en bénéficier.

Philippe Clermont explique que ces bourses étaient versées jusqu'ici en mai, à présent il faudra attendre les résultats du concours. Pour les étudiants d'autres académies, la question reste à poser dans le nouveau cadre de la grande région.

**Cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### 4.4. Partenariat avec le Théâtre National de Strasbourg (TNS)

Cette convention est renouvelée annuellement, il s'agit de l'actualiser. Elle permet de payer les intervenants du TNS dans la formation en Lettres du 2<sup>d</sup> degré.

Julien Sendral souhaite savoir si les M2 1<sup>er</sup> degré polyvalent de Strasbourg sont concernés par cette convention.

Philippe Clermont répond que ce n'est pas fermé, mais que c'est une initiative qui revient aux formateurs : s'il y a besoin de l'étendre au 1<sup>er</sup> degré, il faudra y travailler et modifier la convention en ce sens.

Pour le 2<sup>d</sup> degré, Jean-Marc Streicher s'occupe de la mise en œuvre de cette action.

**Cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### 5. Demande de domiciliation et d'autorisation de siège social de la nouvelle association d'étudiants « Le Groupe des Amicalistes de la Formation et de l'Education »

L'amicale en cours de création depuis mars 2019 est à l'initiative des étudiants de licence, mais elle est ouverte plus largement à tous les étudiants et stagiaires.

Philippe Clermont suggère que cette amicale prenne contact avec Nadège Doignon-Camus pour contribuer à l'action de tutorat des étudiants de licence.

**Cette demande est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

La prochaine réunion du conseil aura lieu le jeudi 13 juin 2019 à 14h.

La séance est levée à 16h15.

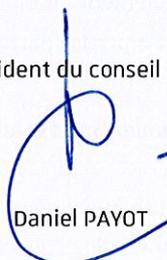
Fait à Strasbourg le 13 juin 2019

L'Administrateur provisoire de l'ESPE



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'École



Daniel PAYOT